

Pompignac en fête !

FÊTE DU VILLAGE ET CRITÉRIUM

Avec le mois de mai, les festivités ont repris avec enthousiasme après deux années de privation. Ces moments festifs ont permis à tous de se retrouver autour de concerts vendredi et samedi soirs, de profiter d'une soirée antillaise organisée par le club de basket et du vide grenier de la Mam Grandir à petits pas, d'assister et participer au 1er critérium cycliste coorganisé par la Mairie et le Comité Départemental de Cyclisme avec le soutien technique du Club Municipal de Bordeaux (Section cyclisme).

Belle réussite pour cette 1ère édition !
Un grand merci à tous les bénévoles mobilisés pour cet événement.

LES FESTIVITÉS CONTINUENT
JUSQU'À L'ÉTÉ,
ALORS RETENEZ LES
PROCHAINES DATES !

DIMANCHE 22 MAI
LES FOULÉES POMPIGNACAISES

(voir p. 21)

SAMEDI 18 JUIN

LA FÊTE DU PATRIMOINE
« ET SI POMPIGNAC VOUS ÉTAIT CONTÉ »

(voir p. 24)

Nous vous attendons nombreux !

SOMMAIRE

P. 3

Informations
générales et
services aux
pompignacais

P. 4

Commerces
de proximité &
marché local

P. 5

En bref

P. 6-8

Urbanisme
& mobilité
douce

P. 9-12

Environnement

P. 13

Délibérations

P. 14

Finances

P. 15

Tribune libre

P. 16-17

Chronique du
Patrimoine

P. 18

Zoom sur...

P. 19

Retour en
images

P. 20-24

Associations &
vie sociale
Agenda
Cinéma

ÉDITO

Chères Pompignacaises, chers Pompignacais,

Après 2 années de pandémie, 2022 a débuté avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie nous plongeant dans l'effroi et l'incompréhension. Le balcon de notre Mairie arbore les couleurs de l'Ukraine en soutien à son peuple qui défend son territoire avec bravoure.

Cela fait également 2 ans que vous nous avez confié la responsabilité de gérer les affaires communales et de mettre en œuvre le programme pour lequel vous nous avez élus. Notre investissement est sans faille et les projets avancent malgré cette situation pesante qui ne laisse aucun répit. Il nous faut réfléchir et œuvrer pour l'avenir de notre commune, pour l'intérêt collectif tout en composant avec les événements actuels qui ne cessent de s'enchaîner et nous contraignent plus que nous ne l'envisagions.

Dans ce contexte, j'ai construit, pour la 2ème année consécutive, avec agents et élus, un budget 2022 rigoureux et ambitieux consolidant la gestion de la dette tout en maintenant les services municipaux et en réalisant les projets communaux annoncés, car une commune qui a des projets est une commune qui vit !

Ainsi la modification du PLU est en cours pour une durée d'environ 1 an, le théâtre de verdure prend forme au rythme des plantations saisonnières, l'aménagement du parvis de l'Eglise et la réalisation de la bibliothèque sont à l'étude auprès de bureaux d'architectes. La consultation des entreprises pour les travaux de voiries et de réseaux sont lancées dans le cadre de la mutualisation avec nos communes voisines. Ils auront lieu dès la fin du 1er semestre. La rénovation de la toiture du gymnase est également prévue en 2022. Tous ces projets sont soutenus par des subventions conséquentes et sans emprunt.

En 2022, dans le cadre du « plan vélo », la CDC réalisera la majorité des travaux sur les voies de gestion communautaire de notre territoire. C'est le 1er coup de pédale fondateur de notre projet commun de faciliter les mobilités douces.

En matière de développement économique, notre commune accueille de nouvelles entreprises sur l'avenue du Périgord, dans la zone artisanale de Gachet et du Clouet. Les lieux sont propices, Pompignac est très attractif.

Ce dynamisme économique doit également être soutenu dans le centre bourg de Pompignac. Il appartient à chacun de nous d'y participer car nos commerçants de proximité et notre marché local hebdomadaire sont des acteurs majeurs de l'animation de notre commune. My Primeur a dû fermer ses portes par manque de clientèle. N'en laissons pas partir d'autres, mobilisons-nous !

Nous devons les soutenir en consommant localement pour les garder car ils font la vie de notre centre bourg et surtout ils apportent un service de qualité dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Ils sont aussi un lieu de rencontre, d'échange pour nous tous. Avec la belle saison qui revient, j'espère vous retrouver lors des événements communaux, au détour d'une balade dans notre belle commune ou au sein de l'un de nos commerces.

Très sincèrement,
Le Maire,
Céline DELIGNY ESTOVERT
Vice présidente de la CdC



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1er tour - 10 avril 2022

	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Totaux	%
Inscrits	848	918	888	2654	
Votants	734	784	725	2243	84,51 %
Abstention	114	134	163	411	15,49 %
Bulletins blancs	16	13	8	37	
Bulletins nuls	6	2	1	9	
Emmanuel Macron	235	291	235	761	34,64 %
Marine Le Pen	142	149	136	427	19,44 %
Jean-Luc Mélenchon	136	120	132	388	17,66 %
Éric Zemmour	38	48	51	137	6,24 %
Yannick Jadot	43	42	41	126	5,74 %
Valérie Pécresse	39	32	42	113	5,14 %
Jean Lassalle	37	37	33	107	4,87 %
Anne Hidalgo	16	17	12	45	2,05 %
Fabien Roussel	9	18	11	38	1,73 %
Nicolas Dupont-Aignan	12	8	13	33	1,50 %
Philippe Poutou	3	6	10	19	0,86 %
Nathalie Arthaud	2	1	0	3	0,14 %

2e tour - 24 avril 2022

	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Totaux	%
Inscrits	848	919	888	2655	
Votants	695	749	691	2135	80,41 %
Abstention	153	170	197	520	19,59 %
Bulletins blancs	51	51	61	163	
Bulletins nuls	18	11	7	36	
Emmanuel Macron	427	474	399	1300	67,15 %
Marine Le Pen	199	213	224	636	32,85 %



En 2022, vous serez encore une fois appelés à voter aux urnes : Les dimanches 12 et 19 juin pour les élections législatives.

Bureaux de vote à l'école maternelle, ouverts de 8h à 18h.

Vous pouvez donner procuration : la personne désignée devra impérativement venir voter à Pompignac et ne devra pas avoir d'autres procurations (1 seule autorisée par personne)

VACANCES TRANQUILLES



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer dans votre quartier.

Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ.

Pour les habitants de Pompignac, il faut s'adresser à la Gendarmerie de Tresses : 21 Avenue des 3 Lieues, 33370 Tresses.

Prendre rendez-vous par téléphone : 05 57 34 45 00.

Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie.

http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

Quelques éléments de bon sens avant de partir :

- ne signalez pas vos dates d'absence sur les réseaux sociaux
- demandez à une personne de confiance de ramasser régulièrement le courrier
- activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour masquer votre absence : divers dispositifs existent dans le commerce.

COLLECTE POUR L'UKRAINE

Samedi 19 mars, bénévoles et élus vous ont accueillis toute la journée à la maison de Cadouin pour récolter vos dons en faveur des ukrainiens.

Au sein de nos écoles élémentaires et maternelles professeurs et personnel municipal s'étaient spontanément joints à cet élan de solidarité puisqu'ils recevaient également au quotidien vos dons.

Cette mobilisation a permis de collecter des produits essentiels comme le souhaitent les associations partenaires.



COMMERCES DE PROXIMITÉ ET MARCHÉ LOCAL

Le saviez-vous, le marché de Pompignac accueille 2 nouveaux commerçants ambulants :

Les « volailles de Gus » : Andréia a créé son commerce en novembre 2021 en référence à son petit garçon Gustave. Elle assure la vente de volailles fermières du Sud-Ouest élevées sur l'exploitation de ses parents à Duras dans le 47 et autres fermes locales.

Elle propose ainsi 6 à 7 volailles différentes (canard gras, canette, poulet, pintade, dinde, lapin et oie) et sous plusieurs formes : volailles entières, à la découpe, élaborées et même cuisinées.

Du frais, du cuit, du travaillé, du bocal... Tout est fait et imaginé par elle. Son maître mot est « générosité! »



© Francis Gérard - Sud Ouest

ALGARA Marée : Alexandre vous accueille avec des produits de la mer frais, variés, de saison, préparés avec savoir-faire et passion. Il peut également assurer les livraisons à domicile le samedi. Un volet traiteur est en préparation pour étoffer son offre.

PELETTE, notre boucher-charcutier qui nous proposait de la viande de porc élevé en plein air a du malheureusement quitter le marché par manque de rentabilité suite à la hausse du prix de l'essence et des matières premières pour nourrir le bétail. Ce fut brutal et douloureux. Mairie et commerçants ont trouvé un compromis avec une présence 1 à 2 fois par mois : Produits variés de qualité, possibilité de mise sous vide permettant de conserver la viande entre deux présences sur le marché. Aussi n'hésitez pas à acheter en plus grande quantité, à commander pour livraison lors de sa venue. C'est ainsi qu'il pourra rentabiliser sa présence et continuer à venir à Pompignac. Il s'agit d'un essai sur quelques mois, transformons-le en réussite pour tous ! Prochaine présence le vendredis 13 mai et 3 juin.

Pensez à commander au 07 60 55 54 74. Alexandre prendra vos commandes pour livraison le jour suivant de présence sur le marché !



© Algara Marée

N'oublions pas notre primeur, notre fromager et nos 2 fins cuisiniers (Laurent Paella et Ici on Nem) qui nous proposent des plats cuisinés succulents à emporter.

Soutenons nos commerçants, faisons vivre notre marché et la vie locale de notre centre bourg !!! Ils vous attendent !

BON À SAVOIR

Vous aurez remarqué des affiches dans Pompignac vous invitant à consommer localement. A l'initiative de Pompignacais, la municipalité soutient cette action et remercie les personnes ainsi engagées dans la vie de notre commune.



LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Les 100 pièges à frelons ont été distribués. Pensez à renouveler le « cocktail » environ toutes les 3 semaines.



Pour cela, suivez les conseils de préparation que vous pouvez trouver sur internet : mélange d'1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles), 1/3 de sirop de cassis par exemple.

RESTAURATION DES PONTS AU NIVEAU DU TERRAIN DE LA CASCADE

Nous sommes toujours en attente des décisions de l'Etat concernant l'aide éventuelle aux communes suite aux inondations de juin 2021, malgré des dossiers de demande d'aide déposés en aout 2021.

Néanmoins, la municipalité a décidé d'engager quelques travaux de remise en état afin que chacun puisse profiter des balades sur la ceinture verte. Ainsi avec le retour des beaux jours, nos services ont remis en état 2 ponts en bois permettant de nouveau de traverser la Laurence et de se balader en toute sécurité au niveau du terrain de la cascade.

Le devis pour la remise en état du Pont du Moulin de Fanfan a été signé. Les travaux débuteront sous peu.

LA CLOCHE DE NOTRE ÉGLISE NE SONNE PLUS...

La cloche, par manque d'entretien durant des années, a dû être mise en sécurité d'urgence à la veille des fêtes de Pâques. En cause, la corrosion qui a complètement endommagé le système de fixation risquant sa chute.

Des travaux importants devront être faits. A l'heure actuelle, nous ne savons pas si ceux-ci pourront être faits sur place ou s'il faudra évacuer la cloche vers un atelier de soudure.



ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

De nombreux pots contenant des plantes mortes ou complètement déflorées (notamment chrysanthèmes) sont toujours présents dans notre cimetière. Les services techniques procéderont à leur enlèvement à compter du 1er juillet.

Si vous souhaitez conserver les pots, nous vous invitons à venir les retirer avant le 1er juillet prochain.

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les travaux de mise en place d'une borne au centre bourg ont débuté. Deux prises à recharge rapide seront à votre disposition.

MERCI AUX POMPIGNACAIS

Un grand merci à tous pour vos dons de livres enfants et adultes de grande qualité. Ils seront prochainement proposés au sein de notre bibliothèque municipale.

Civisme et bienveillance sont toujours là, alors merci à ceux et celles qui nous déposent des objets perdus (clés, cartes bancaires...) ou qui se signalent après avoir malencontreusement abîmé un véhicule stationné ou du mobilier urbain. Nous apprécions tous la démarche !

Enfin, vous avez été près de 50 personnes à participer au Grand Nettoyage de Printemps avec plus d'une tonne de déchets ramassés. Merci !

J'ÉLIMINE LES EAUX STAGNANTES

JE CHANGE L'EAU RÉGULIÈREMENT ET VIDE LES COUPELLES

JE COUVRE LES BIDONS D'EAU ET LES BASSINS

JE NETTOIE LES GOUTTIÈRES

JE NE LAISSE PAS STAGNER L'EAU DE PLUIE

ars
Action Réseau en Seine
Nouvelle Aquitaine

**COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !**

Dengue, chikungunya, zika
PROTÉGEONS-NOUS !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir...
PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

URBANISME : QUALITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE & MOBILITÉ DOUCE

MODIFICATION DU PLU

Comme annoncé dans les précédents bulletins municipaux et inscrit au budget, la procédure de modification du PLU est engagée.

Une délibération de principe a été adoptée en conseil municipal le 28 octobre 2021. Elle a été votée à l'unanimité. Elle énonce clairement l'ambition de cette modification : **Réaffirmer la qualité de notre cadre de vie comme un élément majeur de la stratégie de développement urbain de Pompignac. Il s'agit de préserver notre commune, notre qualité de vie tout en continuant d'accueillir de nouveaux habitants.**



Pour cette mission qui se déroulera sur une durée d'environ 1 an, le cabinet METROPOLIS a été retenu après mise en concurrence.

Pompignac est une commune particulièrement attractive, en pleine expansion avec une forte pression foncière liée à sa situation proche de la Métropole Bordelaise. A ce titre, la commune a connu un développement urbain extrêmement important sans modération ou réflexion sur les impacts sur l'habitat existant et les infrastructures existantes. Le règlement du PLU dans sa forme actuelle, est insuffisant pour maîtriser les espaces, les constructions (volumes, esthétique, implantation sur la parcelle) mais également les projets de densification. Les conséquences des récentes inondations de juin 2021 démontrent par ailleurs que les conditions d'urbanisation sur la Commune doivent être rediscutées pour protéger les biens et les personnes.

De nouvelles dispositions réglementaires doivent permettre d'améliorer la qualité et le cadre de vie au sein de la Commune. Durant plus d'un an, une réflexion a été lancée et s'est enrichie au fur et à mesure de rencontres, d'échanges avec les organismes et administrations partenaires de la Commune. La Commission Aménagement du territoire, cadre de vie, transition écologique, a également travaillé sur ce sujet en séance.

Les grands axes de cette modification ont donc émergé. Ils seront traités par le Cabinet Métropolis afin de proposer des outils légaux à inscrire dans le nouveau règlement du PLU pour atteindre les objectifs attendus, à savoir :

- Mettre à jour les emplacements réservés inscrits au PLU en vigueur. Supprimer ceux devenus sans intérêt et en inscrire de nouveaux ; circulation vélo/piétons, futurs bassins de régulation des eaux pluviales... Le SMER E2M (Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers) accompagne la commune dans cette démarche. Il a d'ailleurs fourni les cartes de ruissellement de Pompignac permettant d'identifier les zones à forte concentration des ruissellements.
- Préserver l'identité paysagère de Pompignac et garantir l'insertion des projets en réaffirmant le caractère rural et végétalisé de la commune : harmonie des constructions selon les quartiers, esthétique des clôtures ...
- Préserver le patrimoine végétal et bâti remarquable : identification, classement en vue d'intégrer dans le nouveau règlement du PLU des dispositions de protection. A cet effet, le comité consultatif "environnement, arbres et espaces de verdure", constitué d'habitants de la commune, a identifié les sujets végétaux à préserver.
- Maîtriser et gérer les ruissellements et infiltrations des eaux pluviales : des dispositions particulières seront intégrées concernant la lutte contre l'imperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales sur la parcelle en fonction des caractéristiques des secteurs et des projets.
- Maîtriser la densification en encadrant, via la réglementation du PLU, les modalités de division foncière tout en intégrant au mieux le logement social. Cela doit permettre une logique de division et de densification qualitative. En effet, la division foncière fortement encouragée lors du précédent mandat, a eu pour conséquence d'accroître rapidement le nombre de logements, donc d'habitants sans se préoccuper des conséquences.

Ainsi, nous nous rapprochons de la barre des 3 500 habitants. Cela nous contraindra instantanément à respecter un pourcentage de 25% de logements sociaux, soit près de 250 logements alors que nous en proposons moins de 40 actuellement. Il est donc indispensable d'assurer maîtrise et vision à long terme de l'évolution de l'urbanisation afin de ne pas subir des impositions préfectorales.

- Sécuriser les déplacements automobiles et piétons, en encadrant le stationnement et en réaménageant si nécessaire des voies de circulation automobile ;

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION

DE MARS À JUILLET 2022

Phase de diagnostic des divisions foncières réalisées ces dernières années et identification des potentialités de division parcellaire restant disponibles
Proposition d'outils techniques visant à remplir les objectifs fixés

FIN 2022

Enquête publique de 1 mois : les documents seront disponibles en mairie et sur le site de la commune
Rapport du commissaire enquêteur
Ajustement du dossier de modification

2ND SEMESTRE 2022

Réunion publique pour présentation/échange
Présentation et notification du dossier de modification aux personnes publiques associées pour avis

DÉBUT 2023

Approbation de la modification en conseil municipal

Une modification de PLU ne permet pas de changer les zonages. Ainsi aucune demande de « passage en zone constructible » de terrains ne pourra être étudiée.

La loi climat et résilience adoptée en juillet 2021, oblige les collectivités à réviser leur PLU d'ici 2027 afin de les mettre en conformité avec les obligations de cette récente loi. Le PLU de Pompignac sera donc mis en révision sous 5 ans pour intégrer ces nouvelles dispositions (cf Pompign'actualités n°16 pour détail sur la loi Climat et Résilience).

La modification est une étape qui anticipe les dispositions futures. Le travail entrepris bénéficiera donc à la future révision. L'un des axes majeurs de cette loi est d'orienter voire d'obliger la construction et la densification dans les zones déjà constructibles afin de ne pas ouvrir d'autres terrains à la constructibilité et ainsi préserver les zones naturelles, agricoles et forestières. Les futurs PLU quand ils seront en révision devront respecter ce point.

DES IDÉES ?

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des idées que vous souhaitez partager avec la commission urbanisme.

modifPLU@pompignac.fr
ou boîte à idées
en Mairie



MOBILITÉ DOUCE : PLAN VÉLO, C'EST PARTI !

La communauté de Communes a lancé il y a un an une étude pour définir et structurer un schéma directeur Vélo. L'objectif est d'offrir à tous les cyclistes un réseau de qualité en proposant des conditions de déplacement confortables et sûres. Ce réseau doit favoriser la pratique du vélo pour le plus grand nombre pour tous les motifs de déplacement, relier les communes entre elles et donner accès aux points de desserte par les transports en commun.

Un bureau d'études a travaillé à la définition du plan Vélo le plus efficace sur chacune de nos communes : diagnostic de la situation existante, établissement des cheminements possibles, aménagements techniques à réaliser, estimation budgétaire. Le plan vélo a été présenté à tous les habitants en octobre 2021 lors d'une réunion publique à la salle du Reflet à Tresses, approuvé sur le principe en conseil communautaire le 02 février 2022 et en conseil municipal le 12 avril 2022.

Le conseil communautaire, présidé par Christian Soubie, Maire de Tresses, en a fait le projet phare de ce mandat. Ainsi la Communauté des Communes Les Coteaux Bordelais engage dès 2022, les travaux de création et de signalisation de zones cyclables sur l'ensemble des voies communautaires concernées par le cheminement.



A POMPIGNAC, 3 VOIES COMMUNAUTAIRES SONT CONCERNÉES POUR 2022 :

LA ROUTE DE TOUTY ET LA ROUTE DE L'ÉGLISE

Il s'agit de créer une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB). Importée des Pays Bas, la CVCB est caractérisée par une voie centrale sans marquage axial et un couloir de part et d'autre à destination des cyclistes. Une signalétique horizontale (marquage au sol) et verticale (panneau d'information) matérialise la CVCB.



Fonctionnement de la CVCB : la CVCB applique le principe du partage de voirie pour garantir la cohabitation vélo/véhicules motorisés. Elle permet d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes par une réduction de l'espace imparti à la voiture pour l'attribuer aux vélos. La voie centrale est à 2 sens de circulation bien que ne faisant qu'une largeur de circulation.

Concrètement :

- En l'absence de vélo et de voiture en sens opposé, le véhicule roule sur la voie centrale.
- En présence d'un vélo, le véhicule peut emprunter et chevaucher le couloir opposé pour croiser ou doubler le vélo
- En l'absence de vélo, en présence d'un véhicule arrivant en sens inverse, les voitures ralentissent, se déportent légèrement sur les couloirs latéraux pour se croiser puis se repositionnent sur la voie centrale.
- En présence d'un vélo et avec véhicule arrivant dans l'autre sens, la voiture roulant dans le même sens que le vélo, doit ralentir, se positionner derrière le vélo, laisser passer la voiture arrivant en sens inverse avant de pouvoir à son tour, dépasser le vélo en empruntant le couloir opposé à son sens de circulation.



Le dispositif CVCB est de plus en plus répandu en France (pays vernois, Saint Omer, Lyon, Fonsorbes, pays nantais, Hérault...) dont un tout près de chez nous à Sallebœuf- avenue de la Source. Les retours d'expérience sur cet aménagement sont positifs notamment au travers d'enquêtes de terrain menées par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). Dans l'immense majorité des cas, les cyclistes déclarent un niveau de sécurité en forte progression, avec des conditions de dépassement perçus comme nettement améliorées, même en présence de trafic automobile soutenu.

Afin d'assurer la sécurité des cyclistes, la vitesse sera abaissée à 30 km/h.

CHEMIN DES CARMES

Il s'agira de relier Sallebœuf par la création d'une véloroute.

La véloroute est une voie avec une faible fréquentation automobile qui offre aux cyclistes une liaison calme entre 2 communes.

Dans notre cas, la vitesse y sera limitée à 50 km/h voire 30 km/h. Des panneaux de signalisation rappelleront le partage de la route. Une signalétique au sol pourra également être prévue (figurines vélo et chevrons).



Pour rappel : A Pompignac, il existe 5 voies communautaires : Chemin des Carmes, route de la Poste, route de l'Eglise, route de Touty et chemin de Brondeau.

Les deux autres voies doivent faire l'objet d'études complémentaires.

L'étude a été faite sur l'ensemble de notre territoire et pour chaque commune qui devra porter les investissements sur ses voies. Pour Pompignac, l'évaluation des travaux est de l'ordre de 1 450 000 € HT. Ces travaux seront engagés progressivement à partir de 2023. Des aides et subventions sont recherchées pour financer ce projet.

ENVIRONNEMENT : ENTRETIEN DES BORDS DE VOIE

Pour assurer la sécurité sur les voies de circulation routière de la commune, l'entretien des bords de voie est une étape indispensable. Il s'agit d'une compétence de la commune.

Les voies départementales, hors agglomération, sont quant à elles, entretenues par le département selon un calendrier qui lui est propre (route de l'Hermitage, avenue des Bons Enfants, route de la Laurence).

Le département met en place le fauchage raisonné. La commune de Pompignac adoptera progressivement la même démarche.

LE FAUCHAGE RAISONNÉ, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'entretenir le domaine public, de garantir la sécurité et le confort sur nos voies tout en respectant la biodiversité des milieux naturels. En effet, il n'est pas nécessaire de tondre à ras, de façon répétée pour assurer la sécurité et la visibilité.

Limiter les surfaces fauchées et les fréquences de passage, c'est préserver l'habitat de la faune et la flore tout en permettant la floraison et ainsi profiter de bords de voies sécurisés, fleuris et colorés. Le fauchage doit donc être le juste équilibre entre sécurité et croissance des plantes, période de reproduction/nidification.

Les grands principes sont :

- limiter la hauteur de coupe
- limiter les coupes de printemps au strict nécessaire

Ainsi, 3 coupes auront désormais lieu :

Coupes de printemps et d'été :

- Hauteur de coupe autour de 12 cm,
- Fauchage sur environ 1,60 m comprenant accotement + 1er versant du fossé
- Fauchage complet aux carrefours, routes étroites et virages dangereux.
- Coupe de printemps : à partir de fin avril
- Coupe d'été : à partir de fin juin

Coupe d'hiver :

- Hauteur de coupe autour de 12 cm
- Fauchage complet des bords de voie, fossé et bas de talus éventuellement
- Débroussaillage des talus sur un cycle de plusieurs saisons selon la biodiversité en place, la densité de la végétation et l'obligation de sécurité

Nombre de communes du département ont déjà adapté ce calendrier

Pssst...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Plus de 125 espèces de plantes protégées ont été recensées par le Conservatoire botanique en Gironde. Les bords de voies sont de véritables refuges écologiques. Ils permettent aux espèces animales de se déplacer, se nourrir et se reproduire.

N'hésitez pas en vous promenant à regarder les fleurs des bords de voie. Vous y trouverez des plantes rares comme les orchidées dans les talus ensoleillés.

Le département met également en place : la lutte contre le risque incendie, la replantation d'arbres, la création de prairie de biodiversité en bords de route : semis et hôtels à insectes pour insectes pollinisateurs en voie de disparition, l'écopaturage, l'inventaire botanique des bords de voie.



L'épareuse ne peut passer aux bords des murs et des clôtures au risque de les abîmer, voire les détruire complètement (arrachage grillage). Aussi il appartient à chacun d'entretenir son pied de clôture ou de mur ainsi que son devant d'habitation

L'entretien de la Commune c'est nous tous !

Chaque riverain, propriétaire ou locataire, donnant sur les voies ou espaces publics est tenu d'entretenir son trottoir, son pied de mur, son accotement et le caniveau au devant de son habitation.

Selon le contexte, chacun doit **balayer, désherber ou tondre sur un 1,20 m de large.**



Les déchets végétaux (tontes, feuilles mortes, ...) sont à **composter** ou à déposer en déchetterie. Le **désherbage** se fait **sans herbicide**. Il est **manuel** (binette, raclette par exemple) ou à l'eau chaude.

Les saletés et déchets (papiers, plastique, verre, ...) doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers en respectant le tri.

Les haies et les arbres du domaine privé en bordure des voies publiques doivent être taillés et élagués à l'aplomb du domaine public.



Envie de fleurir vos trottoirs !

Nous encourageons chaque riverain à planter, végétaliser au devant de son habitation sur les trottoirs enherbés ou les banquettes. Cette végétalisation doit se faire sans gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite. Une largeur minimale de **cheminement de 1,20 mètres doit être conservée.**



Végétaux interdits

- **Végétaux exotiques envahissants** (ex : herbe de la Pampa, ambrosie à feuille d'armoise, faux-cotonnier, arbre à papillon, aronie à feuilles d'arbusier, séneçon du Cap, verge d'or, etc. *)
- **Végétaux épineux** (ex : berberis, aubépine, pyracantha, cactées, yuccas, etc. *)
- **Végétaux à racines traçantes** (ex : glycine, bambous, etc. *)
- **Arbres** : la plantation d'arbres est proscrite dans le cadre des trottoirs plantés
- **Végétaux urticants ou irritants** (ex : rue des jardins, berce du Caucase, etc. *)
- **Végétaux très toxiques** (ex : if, belladonna, datura officinal, morelle noire, etc. *)

* liste non exhaustive

Bonnes pratiques

- Jardinez sans pesticide et engrais minéraux ! Leur utilisation est interdite !
- Soyez économe en eau d'arrosage
- Ne plantez pas au pied du mobilier urbain



Si vous avez des questions, besoin d'un conseil, contactez la Mairie, un élu vous renseignera.

DÉPÔTS SAUVAGES : L'AUTEUR A ÉTÉ SANCTIONNÉ

Pour tout dépôt sauvage, agents municipaux et élus recherchent systématiquement les auteurs afin de déposer plainte. Ainsi en mai 2021, la Mairie avait déposé plainte contre une personne dont l'identité avait pu être déterminée en fouillant dans les dépôts.

Après avoir été entendue par les services de la gendarmerie, la personne s'est acquittée auprès de notre commune des frais de personnel municipal et de mise en décharge occasionnés par son dépôt illégal.

Souhaitant que cela la dissuade de recommencer.

D'autres dossiers sont en cours de traitement.

Nous devons tous être vigilants afin d'identifier les auteurs de ces délits. Il en va de la protection de notre commune et de notre qualité de vie.



THÉÂTRE DE VERDURE

Engagé depuis quelques mois déjà, l'espace végétalisé de centre bourg commence à prendre forme.

Après la plantation de couvres sol sur les talus, 6 arbres de haute tige sont venus renforcer cet aménagement paysager en partie basse, face à l'école maternelle.

Ils ont été offerts par des pompignacais souhaitant participer à des actions d'intérêt collectif et à l'embellissement de notre centre bourg.

L'engazonnement a également commencé. Suivront la réalisation d'un cheminement piéton reliant vieux bourg et avenue de l'Entre Deux Mers en passant pas l'impasse du Saule, la mise en place de bancs, tables de pique-nique, tables de ping pong et multi jeux.

En 2023, une aire de jeux pour enfants sera créée pour compléter cet espace et lui conférer définitivement sa vocation de lieu de vie intergénérationnel.



CONSEILS PRATIQUES POUR ÉVITER LES DÉCHETS D'ENTRETIEN DES JARDINS

Les déchets issus de l'entretien de nos espaces verts sont très importants. Ils représentent plus d'un tiers des apports en déchèterie pour un coût de traitement entre 50 et 100 €/tonne.

Bientôt, la réglementation et l'augmentation des coûts d'élimination nous imposeront de les gérer individuellement, in situ. Nous devons donc nous y préparer. Des astuces, solutions pratiques simples existent pour réduire et valoriser ces déchets verts chez soi.

Tontes, feuilles mortes, tailles de haies, d'arbres ...peuvent être utilisées pour protéger les sols, produire des amendements et des fertilisants naturels pour un coût quasi nul tout en procurant des moments de jardinage en extérieur agréables.

NE RAMASSEZ PLUS VOS TONTES, ADOPTEZ LE MULCHING

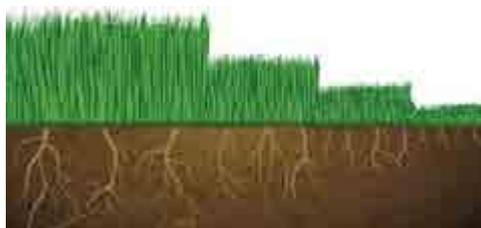
Il s'agit d'une pratique de tonte qui consiste à laisser sur place l'herbe finement coupée. Cette dernière se décompose naturellement, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient une bonne humidité du sol. Elle permet de fortifier votre gazon et le protège de la sécheresse.

Choisissez votre tondeuse avec mulching. Si vous avez déjà une tondeuse, vous pouvez ajouter le kit mulching que l'on trouve dans le commerce.



PRATIQUEZ UNE TONTE HAUTE : Tondre très court ne se justifie pas. Tondre plus haut présente beaucoup d'avantage :

- L'herbe est plus verte,
- Des fleurs sauvages variées fleurissent,
- Les racines se développent en profondeur, d'où un gazon plus résistant à la sécheresse,
- L'invasion par des plantes indésirables est réduite,
- Le sol est plus humide et fertile ce qui réduit la prolifération de la mousse.



BROYEZ VOS BRANCHES, TAILLES DE HAIE ET UTILISEZ LE BROYAT

- Réalisez des allées naturelles,
- Disposez une couche de paillage au pied de vos plantes, arbustes de votre jardin ou potager : il conserve l'humidité, apporte des nutriments et évite la prolifération de mauvaises herbes. Cela rend vos espaces plus faciles à entretenir et vous fait gagner des heures de désherbage.



UTILISEZ VOS DÉCHETS VERTS ET BROYAT DANS VOTRE COMPOSTEUR

Le compostage permet d'obtenir un support de culture et un fertilisant 100% naturel. Inscrivez vous auprès du SEMOCTOM pour commander un composteur (moyennant 10,50 €) et suivre une formation gratuite au compostage.

**PROCHAINES FORMATIONS
COMPOSTAGE
SAMEDI 21 MAI
9H30 - 11H15 - 13H45 - 15H15
DEVANT LA SALLE DES FETES
DE POMPIGNAC**

Le compost sera judicieusement utilisé tout au long de l'année pour fertiliser vos sols.

Pour tout renseignement ou s'inscrire aux formations, rendez vous sur le site du SEMOCTOM : 05 57 34 53 20 ou semoctom.com

DÉPOSEZ VOS FEUILLES MORTES AU PIED DE VOS PLANTES ET ARBUSTES

Ces bonnes pratiques sont simples, économiques. Vous gagnez du temps, de l'argent, vous évitez les passages en déchèteries, les sacs d'herbes à soulever avec risque de blessure et ... vous rendez service à la nature, alors plus aucune hésitation !

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour le détail, vous pouvez consulter l'ensemble des délibérations et procès-verbaux des conseils municipaux sur le site de la commune www.pompignac.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/01/2022

- **Autorisation d'engager les investissements 2022 à hauteur du quart 2021** : l'autorisation a été votée pour engager dès le début de l'année, les études et travaux pour le parvis de l'église, la toiture du gymnase, travaux de voirie, renouvellement partiel du parc informatique. Total des dépenses engagées= 85 200 €
- **Autorisation d'engager des investissements sur le budget assainissement 2022** : travaux de création et réhabilitation de réseaux sur la route du Pont Castaing pour un montant de 65 000 €.
- **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet Bibliothèque** : travaux de réhabilitation de la maison des associations pour accueillir la bibliothèque municipale. Coût du projet : 240 000 € HT. La commune a obtenu de l'Etat une subvention de 117 000 € ;
- **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de réhabilitation des bassins de rétention des eaux de pluie du lotissement de Cadouin**
Estimation des couts travaux = 125 000 €
La commune a obtenu de l'Etat 25 100 € de subvention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3/03/2022

- **Installation d'un nouveau conseiller municipal** : M. Jean Louis LATASTE remplace Mme Cynda BARREAU qui a déménagé.
- **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs** : présentation des comptes en présence du conseiller aux communes de la direction générale des finances publiques.
Il s'agit de présenter les recettes et les dépenses, de constater les résultats de l'exercice 2021 et résultats de clôture et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser. La gestion rigoureuse et l'amélioration financière ont été notées par notre conseiller.
- **Approbation de l'affectation des résultats des budgets 2021** : les excédents du budget de fonctionnement 2021 de plus de 220 000 € sont affectés pour 155 7000 € sur le budget d'investissement. 67 000 € sont conservés sur le budget de fonctionnement en prévision de la hausse du coût de l'énergie et de la matière.
- **Réaménagement du prêt n°NE0028607 auprès du Crédit Mutuel** : prêt de 1 100 000 € contracté en 2015 sur 10 ans au taux de 1,65% pour des annuités de 110 000 €. Le réaménagement est effectué sur une durée de 10 ans au taux de 1,25% pour des annuités ramenées à 38 000 €.
- **Compactage de 5 prêts contractés auprès du Crédit Agricole** : 5 emprunts pour un capital initial global de 1 537 000 € sur des durées de 20 à 25 ans et des taux entre 3,65 et 5,63% pour une annuité globale de 109 000 €. Le compactage a conduit à contracter un seul prêt de 906 000 € à un taux de 1,73% sur une durée de 10 ans et des annuités.
- **Vote des budgets de fonctionnement et d'investissement de 2022** :
Section de fonctionnement du budget principal : 3 167 000 €
Section d'investissement du budget principal : 2 909 360,93 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2022

- **Vote des taux d'imposition** : augmentation de 6%, les taxes foncières sont portées :
 - de 41,45% à 43,94% pour le foncier bâti
 - de 50,55% à 53,59% pour le foncier non bâti
- **Modification du tableau des effectifs des agents** : suppression de postes non pourvus
- **Demande de subventions au titre du fonds départemental d'aide aux équipements communaux** : subventions à hauteur de 16 214 € pour les travaux de voiries
- **Approbation du schéma directeur vélo » des coteaux bordelais** : le schéma présenté les pages ci-avant a été validé en conseil municipal pour démarrage des travaux dès 2022.

FINANCES : CLAP DE FIN SUR LA GESTION DE LA DETTE

Entrés en fonction tardivement le 27 mai 2020 du fait de la COVID, nous avons immédiatement travaillé sur la gestion de la dette, les budgets 2021 tout en maîtrisant les dépenses en 2020 sur un budget que nous n'avions pas voté. Nous avons donc entrepris, depuis près de 2 ans, un ensemble d'actions afin de maîtriser et assumer la dette et éviter la mise sous tutelle.

DEPUIS 1 AN, DES ACTIONS DE RESTRUCTURATION PROFONDE ONT ÉTÉ MENÉES

- **Maîtrise des dépenses** et recherche d'économies : chasse au gaspillage, adaptation des services pour réduire la charge en personnel tout en continuant de répondre aux besoins de tous, mutualisation des achats, optimisation de tous les contrats de prestation de service.
- **Politique d'investissement sobre** et priorité aux projets essentiels
- **Suivi permanent des dépenses** afin d'éviter toute dérive : simulation d'atterrissage budgétaire tous les 3 mois
- **Vente de biens immobiliers**
- **Recherche systématique de subventions** pour tous les projets
- **Réaménagement des 3 prêts à court terme de 860 000 €** pour étaler les remboursements sur 20 ans à un taux de 0,69%
- **Réaménagement d'un prêt au capital restant dû de 314 000 €** sur 20 ans à un taux de 0,69%
- **Réaménagement d'un prêt au capital restant dû de 349 452€** sur 10 ans au taux de 1,25%
- **Compactage de 5 prêts** auprès du Crédit Agricole au capital restant dû de 751 408€. Prêts à taux compris entre 3,65 et 5,63%, compactés en un seul nouveau prêt sur une durée de 10 ans au taux de 1,73%.

QUELQUES RAPPELS :

3200 pompignacais
Poids de l'endettement = 2 000 €/pompignacais
Moyenne départementale = 639€/habitant.

1 300 € de plus/pompignacais soit 4 000 000 € d'endettement en trop. Comparé à nos communes voisines, nous avons beaucoup moins de capacité d'investissement ; Salleboeuf - Endettement = 232 €/habitant. Fargues St-Hilaire - Remboursement annuel de la dette = 140 000 €.

CHIFFRES CLÉS AU 01 JANVIER 2021

- Plus de 6,2 millions d'euros d'emprunt sur plus de 20 prêts, 730 000€ de remboursement annuel et 860 000 € de prêts à court terme à rembourser en 2021.
- Entre 2014 et 2020 :
- > dépenses de +6,8%/an > recettes ne compensent pas les dépenses > **DÉFICIT CHRONIQUE**
- Fin de la taxe d'habitation = 60 000€ de perte
 - Inscription au réseau vigilance financière de la Préfecture

LES RÉSULTATS DE CES ACTIONS

- Economies de fonctionnement conséquentes : plus de 200 000 € d'excédent sur l'exercice 2021.
- Réaménagement et compactage de prêts pour bénéficier d'un étalement à taux plus faibles → réduction des annuités de 100 000€ sur les prochaines années
- Vente de biens communaux pour 478 000€ en 2022.
- Subventions obtenues depuis 2021 : 300 000 €
- Aucun recours à l'emprunt

AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE : QU'EN EST-IL ?

En conseil municipal du 28 février 2021, après présentation de l'audit des comptes de la commune, le bureau financier proposait deux augmentations successives de la taxe foncière de 9% chacune dès 2021. Notre conseiller de la Direction Générale des Finances Publiques, présente ce jour-là, confirmait.

Nous n'avons pas souhaité procéder à cette augmentation, préférant attendre les résultats de nos actions ; Encourageants, ils nous permettent de limiter à une seule augmentation.

Les bases fiscales augmentent mécaniquement de 3,5%, soit environ 53 000 € de recettes supplémentaires. Nous procéderons donc à une hausse complémentaire de 6%.

La taxe foncière sur le foncier bâti passera donc de 41,45% à 43,94%

Nous avons renégocié la dette afin de la rendre supportable, mis en place les actions de maîtrise des dépenses, trouvé des ressources financières complémentaires tout en maîtrisant la hausse des impôts fonciers. La perspective de la mise sous tutelle s'éloigne.

Désormais, toute notre attention se portera sur la réalisation de projets.

Restons vigilants mais soyons confiants sous réserve que les événements en Europe ne viennent pas compromettre cette amélioration financière.

MAJORITÉ MUNICIPALE

Nous sommes à l'écoute de tous les pompignacais pour apporter des réponses, adapter les services et les projets aux besoins, créer des événements et soutenir nos artisans et commerçants. L'action sociale et solidaire est également essentielle dans ce contexte anxiogène depuis mars 2020.

Nous prenons donc le temps d'accompagner chacun d'entre vous sur tous les sujets. Parfois, les délais sont longs mais les sujets sont délicats et demandent une étude préalable qu'agents et élus doivent mener. Notons également les nombreux retards des entreprises auxquelles nous passons commande.

Nous nous sommes également rapprochés des communes voisines, des services du Département et de l'Etat pour prendre conseil, bénéficier d'aide technique et financière et ainsi agir au mieux.

En effet, assurer un service municipal de qualité, répondre aux besoins, réaliser des projets structurants, dans ce contexte financier très tendu, nécessitent une évaluation permanente de l'intérêt général, du bénéfice pour les habitants et une analyse technique fine au regard des coûts associés. Il faut un engagement de chaque instant et une gestion ambitieuse tout en faisant preuve de discernement.

Au sein du conseil municipal, nous consultons les groupes d'opposition et les invitons à proposer et participer aux réflexions et décisions.

L'un, porté par le précédent maire, nous critique aveuglément, nous reproche notre rigueur budgétaire et la vente de biens, nous accuse de fermer des services et nous propose de dépenser sans compter, en urbanisant et en empruntant puisque selon lui la dette n'existe pas.

L'autre note notre bonne gestion financière et nous propose d'ouvrir à l'urbanisation, de continuer à vendre les biens communaux et à réduire les charges en personnel donc le nombre d'agents (cf bulletin n°16 de janvier 2022). Sur ce dernier point, nous l'avons déjà fait en repensant les services nous évitant de remplacer 4 agents. Mais cela a ses limites car conduirait inévitablement à la fermeture de services : mais lesquels ? arrêt de l'entretien de certains espaces publics, bâtiments, suppression de postes d'ATSEM à l'école maternelle, fermeture de l'agence postale, de l'accueil périscolaire, de l'école de musique... ?

Quant à la politique d'urbanisation, elle nous a rapproché trop vite de la barre des 3 500 habitants avec obligation de 25% de logement social soit 250 logements à créer alors que nous n'en avons que 33, rien n'a été anticipé... Sans parler de la difficile gestion des eaux pluviales.

Pompignac n'est pas prêt. Cette vision est suicidaire pour notre commune. Nous la refusons et préférons réfléchir le développement urbain de notre commune avec sérénité.

Une bonne gestion communale ne se fait pas avec des effets d'annonce où tout semble facile.

Nous maintiendrons les services aux Pompignacais et le dynamisme de la commune avec ambition et réalisme.

LISTE POMPIGNAC EN TRANSITION

ABANDON, en douce, de la principale promesse de campagne de construction d'une école élémentaire,

REDUCTION de nombreux services communaux : Fin du transport scolaire, réduction des horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale communale,

APPROXIMATION de la gestion environnementale : rives des cours d'eau dénaturées, stagnation de la Zone Libellule, eau « potable » boueuse dans plusieurs quartiers par défaut de vigilance,

AFFAIBLISSEMENT de l'attractivité du centre bourg, mettant en péril la pérennité des commerces (2 départs),

DIMINUTION par 3 des investissements de voirie, et arrêt de la majorité des autres programmes,

BRADAGE du patrimoine immobilier locatif de la commune et réduction de l'offre locative sociale à Pompignac,

TRANSFERT COUTEUX de la bibliothèque à la maison des associations et des associations relogées à Cadouin,

ABANDON des subventions pour investir (gymnase, église, salle des fêtes),

RENONCIATION à tout nouveau projet générateur de revenus budgétaires, contrairement aux communes environnantes,

INCAPACITE à créer des ressources nouvelles étranglant ainsi les finances de la commune,

TOUR de PASSE-PASSE sur le désendettement : renégociation avec les banques pour reporter les remboursements des emprunts en cours et prélèvements massifs sur la trésorerie. Aucune baisse de l'endettement,

RENEGOCIATION DESASTREUSE de 5 crédits : hausse de la dette de 156.000 € et surcoût de 1% l'an du taux de ces dettes,

RESULTAT ? AUGMENTATION de 6% de la taxe foncière pour équilibrer le budget, ce qui va pénaliser 88% des Pompignacais! Et ce alors que l'inflation menace le POUVOIR D'ACHAT. Informez-vous, partageons

Site: <https://pompignacentransit.wixsite.com/2026> Mail: pompignac.en.transition@gmail.com

LISTE VIVONS POMPIGNAC AUTREMENT

Lors du conseil municipal du 03 mars 2022, nous devions nous prononcer sur le Compte administratif de l'année 2021 qui clôture cet exercice. Nous avons voté pour car il nous semblait aller dans le bon sens, celui des économies sur le budget Fonctionnement même si cela induit des diminutions de l'offre de services proposée aux pompignacais.

Nous avons voté lors de ce même conseil le budget prévisionnel 2022 de notre commune ! Nous avons voté pour car il répondait parfaitement à nos exigences : poursuite des économies de fonctionnement (charges et personnel). La situation financière de Pompignac avec un taux d'endettement très important, nous l'impose! Cet héritage des décisions des élus des 2 derniers mandats bride fortement notre capacité d'investissement... A l'ordre du jour du dernier conseil municipal du 12 avril 2022, le vote des taux d'impôts locaux de notre commune : taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti.

Nous avons voté contre l'augmentation de 6% proposée par la majorité. Plusieurs raisons ont expliqué notre choix :

- o Nous restons fidèles à notre programme et notre projet : pas d'augmentation des taux d'impôts locaux.

- o Un taux déjà élevé et bien plus important que des communes voisines comme Salleboeuf ou Tresses ! Sans plus de services et d'investissements.

- o L'assiette des bases fiscales va être augmentée cette année de 3.5% ... recettes supplémentaires attendues de l'ordre de 150 000 euros ! Cette augmentation nous paraît bien suffisante.

- o Nous considérons que les Pompignacais n'ont pas à payer la mauvaise gestion du passé : 4 augmentations déjà lors des 2 derniers mandats.

Notre position que vous comprendrez aisément, fruit de la réflexion et de l'analyse faites par notre Groupe Vivons Pompignac Autrement, se veut sérieuse et responsable en cette période difficile où l'inflation grandissante nuit sérieusement au budget de tous.

Vos élus Vivons Pompignac Autrement : Alain Guillaume, Raphaël Jouannaud. Pour nous contacter : vivonspompignacautrement2020@gmail.com

LOURD BILAN D'UN TRAGIQUE ACCIDENT AUTOMOBILE À POMPIGNAC - 3 AOÛT 1907

Danielle Maille-Larrieu (article extrait du bulletin de la SAHC - Société Archéologique et Historique du Créonnais)

Le samedi 3 août 1907 avait lieu la seconde étape Clermont-Ferrand-Bordeaux du critérium de France organisé par la commission des concours de l'Automobile-Club de France présidé par le comte Jules-Albert de Dion.

Les 34 voitures devaient parcourir 357 kilomètres et chacun était parti confiant, la 1ère étape, débutée à Paris, s'étant merveilleusement déroulée, au rythme de 40 km/h minima, sans incident notable, à part quelques crevaisons ou éclatements de pneumatiques et un petit accident dû à un commissaire de police imprudent qui, pour ralentir l'allure des voitures traversant la ville de Gannat, n'avait rien trouvé de mieux que de se mettre au milieu de la route les bras en croix, contraignant les voitures à le frôler jusqu'à ce qu'une, « plus hardie », le bouscule, une roue lui passant sur la jambe.

Les journalistes sportifs ne tarissaient pas d'éloges à l'égard des constructeurs automobiles, tant sur la robustesse des carrosseries que sur la qualité des pneus. Les favorites : de Dietrich, Peugeot, Gobron, Vinot-Deguingand, de Dion-Bouton et Regina-Dixi faisaient l'admiration des spectateurs de la course.

En début d'après-midi, alors que certains avaient déjà franchi le contrôle d'arrivée en bas de la côte de Cenon, sur l'avenue Thiers, un premier accident était signalé au village de Camp, à environ 2 kilomètres de Saint-Médard-de-Guizières. M. Sigemann, de nationalité suisse, qui pilotait l'automobile Martini n° 30, avec à son bord le mécanicien et deux photographes, messieurs Lequin et Meurisse, en perdait le contrôle suite à l'éclatement d'une roue arrière. Interviewé par un chroniqueur, il relatait ainsi l'accident : « nous arrivions à bonne allure dans un virage qui n'a rien de difficile...au moment précis où j'entrais dans la courbe, un pneumatique arrière a éclaté. J'ai senti la voiture entraînée par la force centrifuge et j'ai cherché à la maintenir dans le milieu de la route, ayant coupé les gaz et freiné...j'avais évité avec ma roue avant un arbre que nous avons frôlé mais la roue arrière n'a pas passé et la voiture s'est retournée. Nous avons tous les quatre été projetés sur le côté de la route »

Si M. Sigemann avait eu beaucoup de chance, il n'en était pas de même de M. Lequin, photographe de « la Vie au Grand Air », atteint d'une fracture du crâne, qui devait décéder quelques heures plus tard malgré les soins prodigués par un médecin accouru en hâte ; les autres, quoique sérieusement blessés, devaient s'en tirer avec de multiples contusions.

À 2 h 45, Bordeaux était alerté de l'accident. Georges Amigues, rédacteur en chef du journal « la France de Bordeaux et du Sud-Ouest » décidait de se rendre sur les lieux, accompagné de M. Roullier, ingénieur des arts et manufactures, directeur de succursale des automobiles Peugeot, de M. Fauveau son chauffeur, de René Herbert, jeune rédacteur à la Petite-Gironde.

Pressés d'arriver au plus tôt, car d'autres chroniqueurs les précédaient ou les suivaient, la prudence n'était point de mise et M. Roullier, excellent conducteur, galvanisé par ses 29 printemps, appuyait sur le champignon, atteignant les 60 km/h, frôlant à de multiples reprises les 80, sur cette route de Pompignac.

À environ 12 kilomètres de Bordeaux, peu avant le poteau d'Yvrac, la voiture était ralentie par un véhicule qu'elle avait rejoint. M. Roullier se déportait sur la gauche pour le doubler. Les nuages de poussière soulevés par tous ces véhicules étaient tels qu'il ne vit pas la voiture de course n° 35 « la Sultane » qui arrivait en sens inverse, à 75 km/h d'après les témoins. Le choc fut effroyable, certains étaient tués sur le coup, les autres grièvement blessés.

La description faite par le journal la « Petite Gironde » est éloquent et on ne peut que la retranscrire ici pour permettre à tout un chacun de juger du terrible spectacle : « les deux voitures entraient en collision et se télescopaient en un choc à ce point effroyable que l'arrière des doubles phaétons se soulevaient très haut pour retomber lourdement sur le sol dans l'amas indescriptible des deux avants brisés, émiettés, et des corps sanglants inertes. Et ce fut, après ce formidable coup de tonnerre qui avait glacé d'effroi les habitants des maisons voisines, un silence de mort. La route était barrée. De cet amas informe, s'écoulait de l'essence, de l'huile et du sang qui se coagulait dans la poussière. Des corps étaient projetés un peu partout, aux crânes défoncés, aux faces affreuses, dans lesquelles avaient pénétré l'armature des lunettes. »

L'accident avait eu lieu au niveau de la maison de M. Cremey, adjoint au maire de Pompignac, qui se précipita pour secourir les blessés, assisté du garde-champêtre, M. Paul Pons. M. Roullier était récupéré sous les débris de la voiture, il était mort ; Fauveau, Amigues et Herbert avaient été projetés plus loin. Les trois coureurs de la voiture 35, messieurs Martin, Charles Métayer et Villemain, précipités hors du véhicule, devaient succomber rapidement à leurs blessures. Les quatre cadavres furent étendus sur le bord de

la route, recouverts d'un drap, gardés par les gendarmes jusqu'à l'arrivée du parquet. Le docteur Louis Manault fit conduire les blessés à l'hôpital Saint-André de Bordeaux. Le pauvre Fauveau, un gamin de 19 ans, succombait en cours de route. Le journaliste, Georges Amigues, plongé dans le coma, décédait quelques heures plus tard. Originaire de Reims, âgé de 32 ans, il laissait derrière lui une veuve et un petit orphelin de 5 ans. Le préfet de la Gironde se rendit à son chevet, puis en suivant, au journal « la France » pour présenter ses condoléances au directeur.

Aux dires des organisateurs, cette course n'était pas une course de vitesse mais une épreuve d'endurance en quatre étapes qui devait se terminer par une épreuve de vitesse sur le circuit de Lisieux ; cela avait été rappelé dès la fin de la première étape par le ministre de l'Intérieur, inquiet de voir se multiplier les excès de vitesse. Après cette tragédie, ce dernier ordonnait l'arrêt de la course.

Inutile de dire que cet accident causa une énorme émotion dans le « pays », les curieux accoururent en grand nombre, on dénombra 150 personnes le jour même, pour voir les traces de l'accident et assister au « spectacle » du désenchevêtrement des deux voitures, par une entreprise spécialisée, qui se termina très tard dans la soirée. Ce « pèlerinage » se poursuivit le lendemain dimanche 4 août. À pied, à cheval, en voiture, à bicyclette, des promeneurs attirés par une fête qui se déroulait à Yvrac, en profitaient pour faire un tour sur le lieu du drame et pour certains, récolter quelques débris des voitures en souvenir. Qui sait si de nos jours quelques habitants du coin ne possèdent pas encore dans leurs greniers ces sinistres trophées.

Le bilan pour cette journée du samedi 3 août 1907 était lourd : 7 morts et un blessé. Ce dernier, René Herbert, fut l'objet des préoccupations de ses collègues de la « Petite Gironde » qui, chaque jour, publiaient dans les colonnes du journal le bulletin de santé de l'intéressé. Une semaine après il était déclaré hors de danger.

Une des conséquences de l'accident fut l'interdiction des épreuves automobiles, sur routes non gardées, par le directeur général de la circulation en France ; désormais les compétitions auraient lieu en circuit fermé, gardé et surtout goudronné.

Le Petit Journal

Le Petit Journal

5 CENTS

SUPPLEMENT ILLUSTRE

5 CENTS

ABONNEMENTS

ANNUEL 10 FRANCS - 5 CENTS

SEMESTRIEL 5 FRANCS

Le Supplément Illustré

5 CENTS

Le Petit Journal 50 ans, 1857-1907... 40 cent.
Le Petit Journal agricole, 5 cent. — La Mode du Petit Journal, 10 cent.
Le Petit Journal illustré le dimanche, 10 cent.

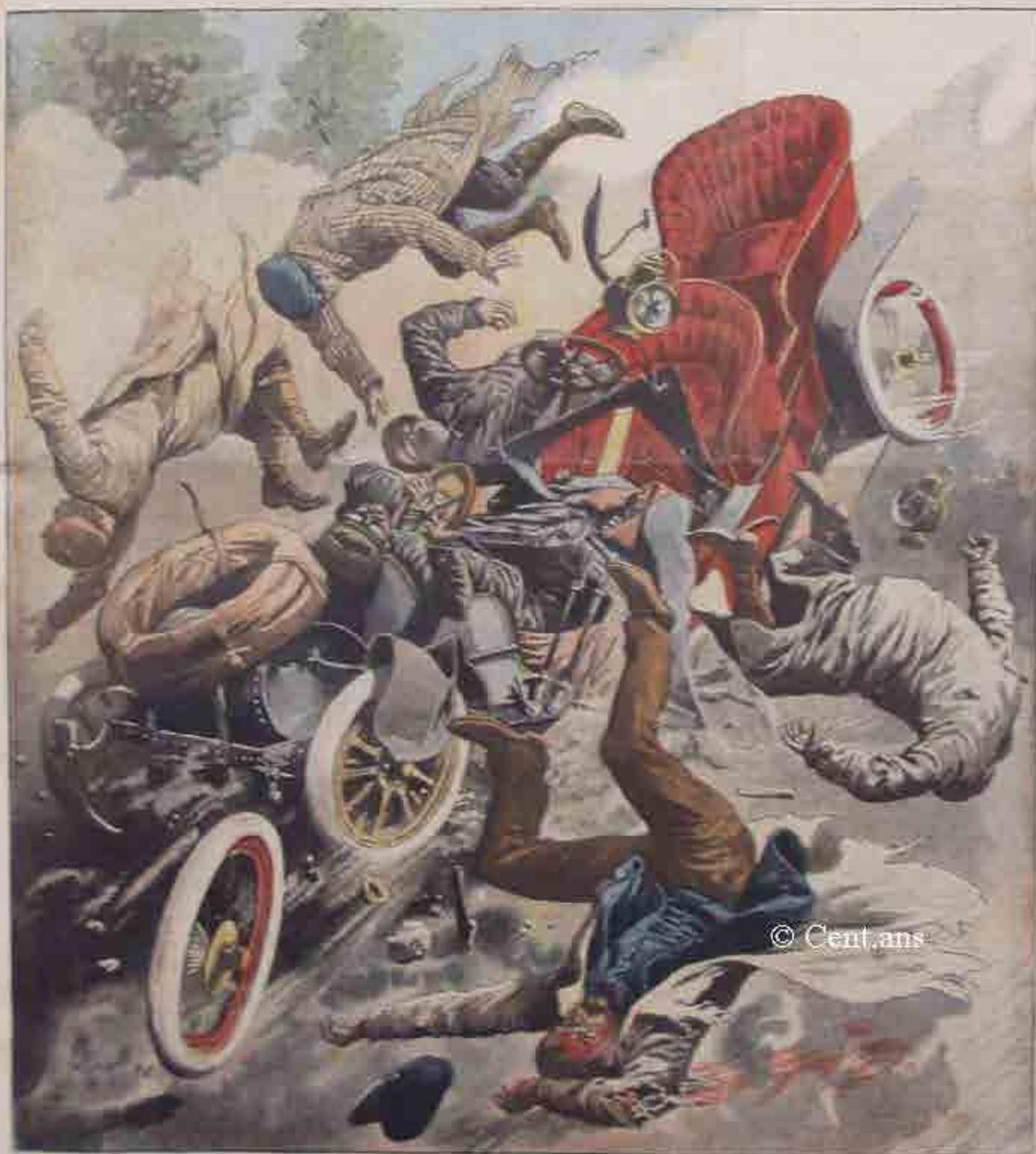
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

Tous les jours de 10 cent. par semaine

De la Société Anonyme

DIMANCHE 16 AOÛT 1907

Numéro 874



L'ACCIDENT DE POMPIGNAC

Terrible collision d'automobiles

ZOOM SUR...

COMPAGNIE AVIDE VACARME



Compagnie Avide Vacarme
avide-vacarme.com
contact@avide-vacarme.com

Fondée en 2008 par Sébastien Turpault, la Cie Avide Vacarme vouée au départ au théâtre, ouvre régulièrement son champ vers la musique, les marionnettes, la danse et les arts plastiques.

Un de ses premiers buts est de favoriser l'accès des publics, enfants, adultes et familles, au spectacle et de générer les rencontres avec les spectateurs, notamment en allant là où le théâtre va moins (cours, hangars, écoles, extérieurs...).

La Compagnie Avide Vacarme explore la notion de théâtre populaire et veut proposer des spectacles de qualité accessibles au plus grand nombre.

Le vacarme, c'est d'abord dans nos têtes !

C'est celui qui gronde à l'intérieur, celui d'une cour de récré remplie de cris, de jeux, d'histoires, de secrets, de joie et de colères, celui de la ville qui rentre par la fenêtre et des oiseaux dans les arbres quand on se promène seul. C'est un joyeux vacarme qui se termine toujours par la paix, le silence et l'apaisement.

Pourquoi Pompignac ?

Après la création de la Cie Avide Vacarme en 2008, Sébastien Turpault cherchait un endroit où les comédiens pourraient se retrouver pour travailler.

C'est à Pompignac qu'il a trouvé ce lieu !

Après quelques travaux, la compagnie crée ses spectacles, décors et répète dans ce lieu de vie depuis 2010.

ASSOCIATION PLAISIR ET PART ÂGE DE NOUVELLES ACTIVITÉS

- **Activ'douce**, tous les mercredis matins de 9h à 10h au centre aquatique Serge Roux à Saint-Loubès. 6 euros la séance + adhésion 15 euros /an
- **Gym posturale** tous les mardis de 10h30 à 11h30 à la salle Trait d'Union à Beychac et Cailleau.

Informations/réservation :
Laëtitia : 06 18 26 64 91,
Géraldine : 06 60 85 57 78



MARCHE BIO OUVERT AUX PARTICULIERS

Fruits et légumes Bio et Locaux à Pompignac
Venez nous rendre visite à notre entrepôt de Pompignac
(face à la RN 89)

Horaires d'ouverture:

Mercredi: 11h00 - 14h00

Vendredi: 12h00 - 15h00

Samedi: 9h00-12h30

31 Avenue du Périgord, Site ECOPARK, Local n° 10
contact : 07.69.16.59.17

Travailler avec nos producteurs de Gironde a de multiples bienfaits:

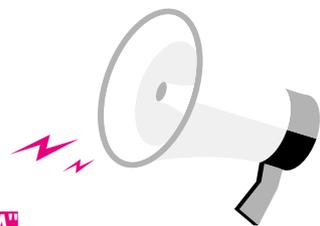
- Un circuit court permettant de favoriser la production française et surtout locale,
- Des produits biologiques à des prix équitables pour une rémunération juste du producteur,
 - La proximité avec les producteurs valorise leur travail, réduit considérablement l'impact environnemental, et respecte la saisonnalité.



Le samedi 12 février
LE SEUL EN SCENE "CARTABLE"
jouée par Gloria Da Queija



Retour en images



Le vendredi 11 mars
THEATRE DES SALINIÈRES "LE PRENOM"



Le samedi 2 avril
"LE SQUAT"
PAR LA CIE ENTRE 2 SCÈNES



Le vendredi 15 avril
CONCERT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE



Le dimanche 1er mai
FÊTE DU VILLAGE
CRITÉRIUM & CONCERT DE CUTBACK



DIMANCHE 22 MAI LES FOULÉES POMPIGNACAISES TRAILS, RANDO & CONCERT

Après l'effort, le réconfort ! Pour terminer cette matinée sportive de manière conviviale, nous vous proposons le concert de Sans Interdit à 14h sur la place de l'Entre-Deux-Mers.

Sans Interdit, c'est un duo de composition Electro/Pop Francophone créé par Benjamin Munch et Tanguy Le Gorrec basé sur la créativité musicale, la générosité et l'humour. Ils partagent leur bonne humeur dans la vie comme sur scène, et ça se voit ! Le plaisir qu'ils prennent à jouer est communicatif.

Venez profiter d'un concert rythmé et participatif entre amis, comme en famille!



LA COMPAGNIE LES ZIGOTOS

"KITCH OU DOUBLE"

Samedi 14 Mai 2022 - 20h30

Après leur incroyable succès au Festival off d'Avignon où la salle était comble tous les jours, la comédie « Kitch ou Double » se déplace sur les routes de France pour une tournée exceptionnelle.

Nous sommes à la veille des fêtes de fin d'année au cabaret « Le Zigoto Palace ». « Les Gaufrettes », fameux duo de transformistes, répètent leur nouvelle revue. L'un des deux montre des signes de faiblesse et convoque en urgence un médecin. Aucune autre solution que le repos complet. Mais qui le remplacera pour la première ? Le médecin, l'huissier de justice venant vérifier les comptes du cabaret ou, qui sait, le frère jumeau du malade qui débarque du Pays Basque...

Ce qui est certain, c'est que vous allez bien assister à cette nouvelle revue, mais elle sera très certainement bien plus loufoque et délurée que toutes celles que vous avez vues jusqu'alors !

Salle Maurice Dejean
Tarif 12€/18€ - Réservation sur le site de la commune



COMPAGNIE DE LA LAURENCE

JOURNÉE DES ATELIERS

Samedi 21 Mai 2022 - à partir de 18h30

La Compagnie de la Laurence revient sur les planches après deux ans d'absence dus à la pandémie. Venez retrouver les sections pour La Journée des Ateliers le **samedi 21 mai**.



- A 18h30 avec les KIDS dans Le Journal de Grosse Patate de Dominique Richard.

Grosse Patate c'est le surnom qu'on lui donne à l'école parce qu'elle mange tout le temps. Elle, elle sait qu'elle est ronde et douce. Dans sa classe il y a Rosemarie la timide, Rémi son souffre-douleur, trouillard comme une fille, et Hubert dont tout

le monde est amoureux...

- A 19h45 avec Le Théâtre dans Le Colonel Oiseau de Hristo Boytchev. Abandonnés dans une forêt des Balkans, six internés aussi gentils que dingues sont sortis de leur triste quotidien par un parachutage d'aide humanitaire impromptu.

Ils s'organisent, se disciplinent et surtout se donnent un but : traverser cinq frontières nationales et rejoindre Strasbourg afin d'intégrer l'ONU. Sceptique, leur Docteur se laissera finalement contaminer par l'irrésistible volonté d'existence de ses patients...

Un regard drôle et poétique sur notre société en quête de repères.

- A 21h15 avec Le Flip dans un Cabaret d'Improvisations qui utilisera les sujets soumis par le public !

Tarif des entrées - réservation depuis le site www.ciedelalaurence.com

Plein tarif 8€ - Tarif réduit 5€ pour les plus de 60 ans – adhérents FNCTA – étudiants

Carte soirée 3 spectacles : 17 euros / 12 euros

Gratuit pour les moins de 16 ans

Un buffet sera proposé de 19h15 à 19h45, uniquement sur réservation depuis le site www.ciedelalaurence.com

En partenariat avec
nos **viticulteurs locaux**

Vous courez pour
**la Fondation
Bergonié**



LES FOULÉES POMPIGNACAISES

DIMANCHE 22 MAI 2022



TRAIL 8 & 13 KM

Départ à 10h - 8km : 10€ - 13km : 14€

RANDO 5 & 8 KM

Inscription sur place uniquement
Tarif unique de 2€ - Départ 8h30

**CONCERT
GRATUIT**

à 14h - Place de l'Entre-Deux-Mers



BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Pour les trails, inscriptions en ligne sur le site
<https://ok-time.fr/competition/les-foules-pompignacaises/>

Suivez-nous sur Facebook @lesfoulespompignacaises & Instagram @foules_pompignacaises





PROCHAINES DATES À RETENIR

ATELIER PARENTALITÉ

Samedi 14 mai, 10h-12h, Château de la Séguinie : thème " les étiquettes comment s'en décoller ?" gratuit sur inscription

PARTICIPATION À CAP 33

Vendredis 8 et 22 juillet, 17h-18h15, Bourg de Salle-boeuf : grands jeux en bois, gratuit et ouvert à tous

SOIRÉE JEUX

- Vendredi 27 mai, 20h30-00h, Château de la Séguinie : soirée jeux de la ludothèque thème « As d'or », gratuit, dès 8 ans
- Vendredi 24 juin, 20h30-00h, Château de la Séguinie : soirée jeux de la ludothèque thème « musique », gratuit, dès 8 ans
- Vendredi 29 juillet, 20h30-00h, Château de la Séguinie : soirée jeux de la ludothèque thème «Mölkky et compagnie », gratuit, dès 8 ans

LUDOTHÈQUE TERRES DE JEU

LA LUDOTHÈQUE ET LES BEAUX JOURS

Le soleil pointe son nez, et ça tombe bien, la ludothèque adore ça : les jeux se savourent aussi en extérieur ! La preuve en 3 exemples :

Fête internationale du Jeu le samedi 21 mai, parc de la Séguinie - Tresses.

Cela fait bien trop longtemps qu'elle n'a pas eu lieu... Mais c'est enfin le retour de la fête du Jeu !

La ludothèque ouvre ses portes à tous, pour faire découvrir son univers entre les murs du château : espace bébé, dînette, jeux de construction et jeux de règles.

Et pour profiter du beau temps, les grands jeux en bois sortent et amuseront petits et grands : jeux d'adresse, tactiques, hasard... Il y en a pour tous les goûts !

Quelques surprises supplémentaires au menu si vous êtes sages.

Kermesses, mariages, fêtes et barbecues

De mai à juillet, les grands jeux en bois et jeux d'extérieur ont la part belle. Ils apportent un « petit » plus aux événements estivaux et vous les trouverez dans les jardins et parcs.

Anniversaires

Les anniversaires à la ludothèque, les enfants adorent . Mais pour les petits chanceux nés au printemps, le plaisir est doublé ! En plus de fêter son anniversaire dans un château décoré en son honneur et d'accéder aux espaces de jeux de la ludothèque, l'enfant et ses invités pourront profiter des jeux en bois installés en extérieur, faire une course de skis à gazon, fabriquer leur cabane grâce aux Polydrons XXL et goûter dans le parc du château.

Vous l'avez compris , la ludothèque Terres de Jeu aime le printemps et ne s'en prive pas !

Plus d'infos :

La ludothèque : terresdejeu.fr

Le site de Laetitia Vidalie : nous sommes des parents apprenants.com



LE TEMPS DE VIVRE

SORTIES ET VOYAGES

Après une période hivernale encore chaotique, le printemps est de retour au Temps de Vivre avec son lot de sorties et de voyages :

Du 7 au 14 mai – Voyage au MONTENEGRO

21 mai – Visite et dégustation des vins du Château de Malromé puis déjeuner au restaurant le Nord-Sud de St Macaire

25 juin – Journée dans la Vallée de l'Isle : Visites et dégustation produits locaux, promenade en gabare...

En juillet et août, le Temps de Vivre continue ses activités des jeudis après-midi.

Si vous souhaitez nous rejoindre,

Contact :

Françoise BLANCO, Présidente : 06 05 12 26 66

FESTIVAL D'HUMOUR ITINÉRANT

MON VILLAGE INVITE L'HUMOUR

Samedi 4 juin 2022 - 20h30

Dans le cadre du Printemps sur les Coteaux, la Communauté des communes vous propose un tout nouveau festival d'humour.

MON VILLAGE INVITE L'HUMOUR

L'humour permet de nous rapprocher les uns des autres et de passer de délicieux moments de partage et de joie.

L'humour est et sera de plus en plus nécessaire dans le monde tel qu'il se dessine, pourtant on rit de moins en moins alors qu'il y a de plus en plus d'humoristes qui se lancent chaque jour.

L'idée de « mon Village Invite l'Humour ® » est d'amener l'humour à tout le monde.

ArtiStF Productions a sélectionné les jeunes artistes de demain, les plus drôles du moment, ceux que vous avez peut-être oubliés mais surtout des artistes confirmés afin de pouvoir proposer des soirées où se succéderont 3 artistes d'univers différents afin de satisfaire tout le monde.

Cette belle soirée d'humour débutera par les talents du FLIP, Front de libération de l'improvisation pompignacaise.

Rendez-vous le **samedi 4 juin** à 20h30 à la salle Maurice Déjean. Gratuit - Sans réservation.

GRATUIT

LES COTEAUX bordelais

ArtiStF

SANS RÉSERVATION

PRÉSENTENT

MON VILLAGE INVITE L'HUMOUR

LE PREMIER FESTIVAL D'HUMOUR ITINÉRANT

PARRAINÉ PAR JEAN-CHRISTIAN FRAISINET DU DUO «LES BODINS»

SAMEDI 4 JUIN - 20H30

POMPIGNAC

SALLE MAURICE DEJEAN

EN PARTENARIAT AVEC :

france-3 adle Cultures

WWW.COTEAUX-BORDELAIS.FR
WWW.MONVILLAGEINVITELHUMOUR.COM

APRÈS-MIDI DANSANT

POUR LES SÉNIORS

Jeudi 2 juin 2022 - 14h30

Rendez-vous à la salle Maurice Déjean pour un après-midi dansant organisé par la municipalité. Moment de convivialité ouvert à tous les seniors de la commune. Gratuit.

Merci de vous faire connaître en Mairie si vous souhaitez participer.



GPEP

FETE DE L'ETE

LE GPEP EN PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE POMPIGNAC VOUS PROPOSE DE FÊTER LA (PRESQUE) FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE ET LE DÉBUT DE L'ÉTÉ !

Les enfants pourront profiter d'animations : jeux, pêche à la ligne, olympiades, tombola, ... les parents seront également invités à participer 😊
Restauration proposée sur place.

17
JUN
2022

A PARTIR DE 16H15
PLACE DE L'ENTRE 2 MER
(DEVANT LA MAIRIE)

INFOS ET DÉTAILS à SUIVRE SUR NOTRE PAGE FACEBOOK
[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/GPEP.ASSO.19](https://www.facebook.com/gpep.asso.19)

Vive l'école et les vacances

AGENDA & CINÉMA

14/05 Atelier parentalité Ludothèque

10h-12h - Château de la Séguinie à Tresses - voir p. 22

14/05 Cie Les Zigotos "Kitch ou double"

20h30 - Salle Maurice Déjean
Réservation en ligne - voir p. 20

15/05 Bal Lindo Tango

16-21h - Salle Maurice Déjean

21/05 Journée des ateliers Cie de la Laurence

18h30 - Salle Maurice Déjean
Réservation en ligne - voir p. 20

21/05 Fête du Jeu - 10h/18h30

Château de la Séguinie à Tresses- voir p. 22

22/05 Foulées Pompignacaises

Trails et randonnées pédestres
à partir de 8h30 - Réservation en ligne - voir p. 21

Concert Sans Interdit - 14h

Gratuit
Place de l'Entre-Deux-Mers - voir p. 20

27/05 Soirée jeux Ludothèque - 20h30

Château de la Séguinie à Tresses

28/05 Soirée intermède musical et fraternel

- organisé par l'Espace Citoyen Pompignacais - 19h - Salle Maurice Déjean - entrée libre, collation offerte voir p. 22

29/05 Bal Lindo Tango

16-21h - Salle Maurice Déjean

02/06 Après-midi dansant - 14h30

Salle Maurice Déjean - Gratuit - voir p. 22

04/06 Mon village invite l'humour

20h30 - Salle Maurice Déjean - Gratuit
voir p. 23

11/06 Tournoi jeunes basket - à partir de 9h

Plaine des sports

17/06 Fête de l'été - organisée par le GPEP

- 16/22h - Place de l'Entre-Deux-Mers - voir p.23

18/06 Fête du patrimoine - à partir de 16h

Place de l'Entre-Deux-Mers
Balade contée, concert, exposition, danse... voir p. 24

19/06 Bal Lindo Tango

16-21h - Salle Maurice Déjean

18-19/06 Open des Coteaux - organisé par la Pala Pompignacaise

- 9h/18h
Plaine des sports

24/06 Soirée jeux Ludothèque - 20h30

Château de la Séguinie à Tresses

25/06 Open des Coteaux / Finale

organisé par la Pala Pompignacaise
9h/18h - Plaine des sports

25/06 Gala de danse - organisé par Adagio

- 15h30 et 20h - Salle Maurice Déjean

25/06 Fête de la musique - organisé par la CdC

- Gratuit - Carignan de Bordeaux

29/07 Soirée jeux Ludothèque - 20h30

Château de la Séguinie à Tresses

Du 4/07 au 26/08 CAP 33 - 16h30/21h30

- Chaque mercredi à la Plaine des sports
- Chaque vendredi sur la place de l'Entre-Deux-Mers

FÊTE DU PATRIMOINE

ET SI POMPIGNAC VOUS ÉTAIT CONTÉ ?

POMPIGNAC 1900, 333 HABITANTS, 3 RESTOS, 3 BISTROTS !

Pour en savoir plus, suivez le guide...

Samedi 18 juin 2022 - à partir de 16h devant la Mairie

Une balade vous fera découvrir une partie du patrimoine de notre commune.

En costumes d'époque, nous visiterons des lieux chargés d'histoire, accompagnés de musiciens, chanteurs et conteuses.

Un repas champêtre terminera cette après-midi festive, animé par l'école de musique autour du feu de la St Jean.

Avec la participation de la bibliothèque, des élèves, choristes et professeurs de l'école de musique, ainsi que de l'association de danse Adagio.

Venez nous rejoindre dans cette visite d'antan en vous costumant 1900 (lavandière, meunier, paysan, notable, postier, garde champêtre, gendarme...) si vous le souhaitez ou en proposant des objets d'époque au 06 84 10 70 13. Soyez les bienvenus avec ou sans costume !

PROGRAMME CINÉMA MAI - JUIN

MERCREDI 18 MAI	20h30	La ruse (vost)
LUNDI 23 MAI	14h30	Les passagers de la nuit <small>CINÉ THÉ</small>
MERCREDI 25 MAI	20h30	The duke (vost)
MERCREDI 1ER JUIN	20h30	Frère et soeur
MERCREDI 15 JUIN	20h30	Hommes au bord de la crise de nerfs

Mercredi 15 juin à 20h30 : En fin de séance, la dernière avant l'été, une collation nous réunira autour du verre de l'amitié cinéophile. Bonnes vacances à tous



Vous avez des idées d'article à faire paraître ?

N'hésitez pas à nous contacter sur la nouvelle adresse email
communication@pompignac.fr



Bulletin d'information
Directrice de la publication :
Céline Deligny-Estovert

Conception-rédaction :
Laura Coste
www.lauracoste.fr

Imprimé à 1 500 exemplaires
par Sud-Ouest Numérique

Mairie de Pompignac
23, avenue de la mairie
33370 Pompignac
05 57 97 13 00
mairie@pompignac.fr
www.pompignac.fr

[f @communedepompignac](https://www.facebook.com/communedepompignac)

IMPRIM'VERT®



Crédit : pch.vector, freepik, macrovector, archjoe